

SPORT

Un chèque de 1 000 € pour 59 jeunes espoirs sportifs gardois

En 2024, plus de 6,3 M€ ont été consacrés par le Conseil départemental à la promotion du sport afin de réduire les inégalités d'accès. Parmi les nombreuses initiatives, des jeunes sportifs de haut niveau bénéficient d'une aide de 1 000 € pour les soutenir dans leur parcours sportif.

Publié le 05/06/2024 -- Temps de lecture: 05 minutes



Ce vendredi 24 mai 2024, ce sont donc 59 jeunes espoirs sportifs gardois de haut niveau qui ont été mis à l'honneur lors d'une cérémonie organisée dans les jardins de l'Hôtel Edouard Mouret à Nîmes. 22 disciplines sportives différentes étaient illustrées comme le basket, l'athlétisme, le Base-Ball, le cyclisme, l'équitation, l'escrime etc. Le Handball et le tir à l'arc, étaient largement représentés avec 7 sportifs de l'USAM et des archers de l'Arc club de Nîmes et de l'Arc club de Manduel.

Aider les jeunes sportifs prometteurs à performer

Donner aux jeunes sportifs de haut niveau des ressources complémentaires pour mieux performer, tel est l'objectif de ce dispositif depuis ces trois dernières années, mais il s'agit également de favoriser la mixité, de souligner l'importance du sport handicap, de soutenir les associations structurantes (comités départementaux et clubs formateurs).

Les conditions pour obtenir l'aide départementale

Pour prétendre à cette aide les sportifs doivent :

- Être âgés de 15 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap)
- Être licenciés dans un club gardois, dans une discipline individuelle ou collective, durant toute la saison sportive et/ou être domiciliés dans le Gard et licenciés hors Gard pour le besoin de la pratique de haut niveau.
- Être inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau en catégorie « élite », « séniors », « espoirs », « relève » ou « collectifs nationaux ».

Avec l'adoption de son **Schéma départemental** en octobre 2023, le Conseil départemental du Gard s'est engagé pour soutenir tout au long de l'année les acteurs locaux du monde sportif autour de 3 axes majeurs :

- Garantir l'accès au sport partout et pour tous
- Sensibiliser les collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes qu'elle véhicule
- Concourir à la rénovation et à la modernisation du Centre sportif de Méjannes-le-Clap.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76